



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 38739

Texte de la question

M Jean Beaufils attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, sur la situation de l'armement naval SNCF et sur les craintes de ses personnels quant aux conditions d'armement qui leur sont imposées sur la ligne Dieppe-Newhaven. En effet, l'armement naval veut modifier le régime d'embarquement et de repos des AD SG, celui des congés, celui des rémunérations, qui se traduirait par des pertes de salaires mensuelles pouvant aller jusqu'à 2 000 francs et une augmentation des heures de travail (jusqu'à 700 heures par an). Par ailleurs, les personnels s'inquiètent des menaces de privatisation qui continuent de peser sur l'armement naval SNCF. Le secrétaire d'État à la mer avait d'ailleurs évoqué cette éventualité lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale. Il est indispensable, pour que le travail reprenne dans de bonnes conditions et que l'armement naval SNCF affronte la concurrence du lien fixe de 1993, que des apaisements puissent être apportés aux marins et officiers en ce qui concerne leurs conditions de travail et plus généralement l'avenir de l'armement naval SNCF. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Beaufils Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38739

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1408